

Octobre 2023

Numéro 03

TOUT EN ACCORD

*Le bulletin d'information des employés
maîtrises et cadres APRR de la CFE-CGC*

Dans ce numéro

DOSSIER SPÉCIAL "CSE POUR TOUS"

Comprendre le financement
du CSE, et vos droits.

Prestations sociales &
culturelles proposées par
la CFE-CGC APRR

Explications dans notre
live YouTube.



PAGE 02

PAGE 03

PAGE 04

Une équipe d'élus dédiée
pour votre qualité de vie.
Une nouvelle façon
d'accéder aux services !

ADAPTONS-NOUS

Les temps changent et nous adaptons nos façons de faire.
La pyramide des âges APRR se transforme : de jeunes salariés cohabitent avec des plus expérimentés.

Pour la CFE-CGC APRR, qui innove souvent (bornes de recharge pour les salariés, conciergerie, télétravail, lancement de réflexion sur les rythmes de travail / semaine optionnelle de 4 jours), il est essentiel d'adapter les services autour du social et de la culture.

En 2023, nous voulons créer un nouveau lien entre l'individualisme (car les gens le deviennent de plus en plus) et le collectif (base de l'action sociale) tout en ouvrant un accès plus large aux CSE, à budget constant.

NOTRE FORMULE PROPOSÉE POUR VOUS !

Vous n'avez presque rien à faire, juste à profiter !

- Nous travaillerons avec les chefs d'établissement à la création d'une tranche selon votre salaire.
- Cette tranche serait communiquée au CSE pour chaque salarié souhaitant bénéficier des prestations.

Simple, efficace, aucun bulletin de salaire à donner.

Des garanties

- Des salariés APRR en couple ont droit chacun aux mêmes avantages.
1 salarié = 1 bénéficiaire
- Retraités APRR : somme annuelle garantie sur les 4 ans.

VOUS FINANCEZ LE CSE, ALORS UTILISEZ-LE !

Le budget du CSE est un pourcentage de la masse salariale.

Par conséquent, plus votre rémunération est élevée, plus vous participez

Et pourtant !

L'analyse des utilisateurs des prestations sociales & culturelles montre que :

- Les cadres sont moins utilisateurs que les maîtrises,
- Et les maîtrises sont moins utilisateurs que les exécutions.

10 tranches (A à J)

La fourchette de rémunération* pour chaque lettre est prédéfinie.

** net imposable + indemnités journalières, sans intégrer l'intéressement et la participation*

La confidentialité de la rémunération est ainsi assurée pour chacun.

“

*Simplifier,
moderniser,
et ouvrir à tous.*

ASCA

Les budgets ASCA resteront ceux des années en cours.

Pour des raisons de gestion, les comptes seront remis et commentés par la présidence et son bureau.



NOTRE FORMULE DES PRESTATIONS SOCIALES & CULTURELLES

1, 2, 3, profitez !
BLOLLIGΣ i

Montant annuel
identique pour tous

Culture

- À la demande
 - Remboursement jusqu'au montant
 - Sur présentation de la facture acquittée
- Spectacles, concerts, musées, monuments, livres, ...

Fêtes des mères/pères

- Par parent d'enfant de moins de 26 ans
- Bon d'achat attribué en mai

Rentrée scolaire

- Par enfant de moins de 26 ans
- Bon d'achat attribué en septembre

Noël des salariés

- Bon d'achat attribué en décembre
- Montant calculé selon le budget CSE restant en fin d'année

Noël des enfants

- Par enfant de moins de 16 ans
- Bon d'achat attribué en décembre
- Montant selon l'âge

Départ en retraite

- À la demande, avant le départ en retraite
- Sur présentation d'une attestation

***Bons d'achat**

Utilisables dans de très nombreux commerces (en ligne ou non).
Bons d'achat dématérialisés (type Glady, Cadhoc, ...)

Montant annuel
attribué selon votre lettre (A à J)

Montant annuel pouvant être
consommé en 1 ou plusieurs fois

Vacances

- À la demande (1 fois / an)
- Pour 20 €, attribution d'un montant de chèques vacances

Cesu (Chèque emploi service universel)

- À la demande
 - Sur présentation de la facture
- Pour financer les prestations à domicile : ménage, repassage, garde d'enfants de moins de 6 ans, soutien scolaire, bricolage, jardinage ...

Parascolaire

- À la demande
 - Par enfant de moins de 16 ans (scolaires), et moins de 20 ans (étudiants et apprentis)
 - Sur présentation facture acquittée
- Séjours linguistiques, colonies de vacances, BAFA, permis de conduire ...

Périscolaire

- À la demande
 - Par enfant de moins de 11 ans
 - Sur présentation facture acquittée
- Accueil matin, soir et mercredi

Sports et multi-activités

- À la demande
- Par salarié
- Par enfant de moins de 16 ans (scolaires), et moins de 20 ans (étudiants et apprentis)
- Sur présentation facture acquittée



Pourcentage de remboursement
attribué selon votre lettre (A à J)

Montant annuel de
remboursement plafonné

Voyages

- À la demande
- Sur présentation de la facture acquittée

Partir où vous voulez,
quand vous voulez,
voyages longs ou week-ends,
seul, en famille, entre amis,
ou entre collègues !



Prêts ou dons exceptionnels

- À la demande
- Non renouvelable
- Plafonnée à 2 000 €
- Demande validée en CSE

Remises négociées via les achats de l'entreprise

Les tarifs groupe négociés avec nos fournisseurs sont une opportunité (tarifs exceptionnels sur du matériel sélectionné).

Nous travaillons pour que chacun puisse en profiter, actifs et retraités !

“

*Conservons
ce qui fonctionne,
et innovons pour un CSE
dans l'air du temps !*

Pour recevoir la newsletter,
envoie-nous ton mail perso à
cfe-cgc.aprr@orange.fr



cgcaprr.fr



CONNECTEZ-VOUS

jeudi 19 octobre à 17h

YOU TUBE LE LIVE !

En direct, puis en podcast.
Découvrez les avantages CSE pour tous !

